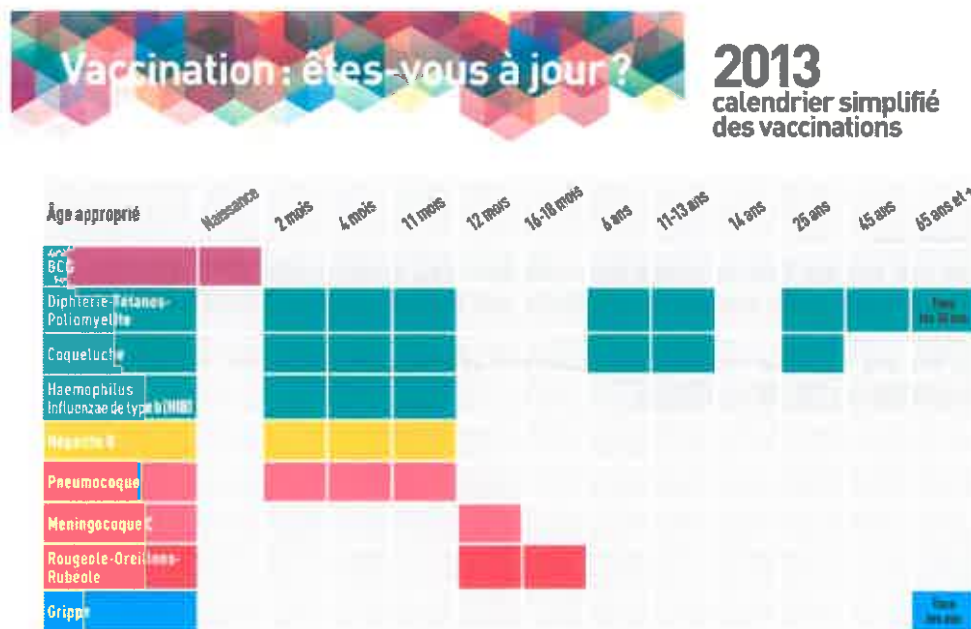


Nouveau Calendrier Vaccinal, Qu'est ce que ça change ?



Un nouveau calendrier des vaccinations plus simple

Le calendrier des vaccinations 2013 introduit une simplification importante de la vaccination pour tous : nourrissons, enfants, adolescents et adultes. Ce calendrier a été rendu public par la ministre des Affaires sociales et de la Santé après avis du Haut conseil de la santé publique (HCSP).

Moins d'injections pour tout le monde : nourrissons, enfants, adolescents et adultes

La primovaccination des nourrissons se fait avec une injection en moins. En effet, cette primovaccination qui se faisait jusqu'à présent avec trois doses de vaccin et un rappel est remplacée par deux doses de vaccin espacées de 2 mois et un rappel.

Pour les enfants et les adolescents une injection en moins. Le rappel de vaccination diphtérie, tétanos, polio (dTP) qui devait être fait entre 16 et 18 ans est supprimé.

Les adultes ont deux rappels en moins à effectuer, soit cinq rappels au lieu des sept préconisés jusqu'à présent.

Pour les adultes, des rendez-vous vaccinaux à âge fixe

Chaque adulte aura désormais un rendez-vous vaccinal à 25, 45 et 65 ans, puis à 75 ans, 85 ans...

Pourquoi simplifier le calendrier des vaccinations ?

Pour optimiser le nombre de doses de vaccins, en tenant compte de l'évolution des connaissances et garantir ainsi une protection optimale. Cette simplification du calendrier des vaccinations sera aussi plus facile à mémoriser pour les professionnels de santé et le public.

Concrètement, qu'est-ce que ça change ?

Chez les nourrissons

Pour la vaccination contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche et la méningite à *Haemophilus influenzae* de type B (DTCaPHib) associé ou pas avec la vaccination contre l'hépatite B, le nouveau schéma de primovaccination est de 2 doses espacées de deux mois (2 mois, 4 mois et un rappel à l'âge de 11 mois) au lieu de 3 doses et rappel à 16-18 mois auparavant.

Chez les enfants

Un rappel de vaccin contre la coqueluche est ajouté à l'âge de 6 ans. En effet, les données récentes évoquent une durée de protection plus courte avec le vaccin coquelucheux acellulaire actuel qu'avec le vaccin entier (qui n'est plus commercialisé depuis 2006 pour des raisons de tolérance). Le rappel de vaccination diphtérie, tétanos, polio (dTP) qui devait être fait entre 16 et 18 ans est supprimé.

Chez les adultes

Les études ont montré que la durée de protection des vaccins diphtérie, tétanos, polio (dTP), est très supérieure à dix ans. Cela permet de proposer des rendez-vous de vaccination à âges fixes ; 25 ans, 45 ans et 65 ans.

A partir de 65 ans, compte tenu du vieillissement (immunosénescence), les rendez-vous vaccinaux sont réalisés aux âges de 75, 85 et 95 ans.